****

 ROYAUME DU MAROC

 MINISTERE DE LA JEUNESSE

 ET DES SPORTS

**Accord cadre**

**Entre**

**Le Ministère de la Jeunesse et des Sports**

**Et**

**Le Programme des Nations Unies pour le Développement**

 **« Appui à la Formulation d’une Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse – SNIJ »**

|  |
| --- |
| **Brève Description**Le présent projet s’inscrit dans le cadre d’un partenariat innovant entre le Ministère de la Jeunesse et des sports, la DGCL et les Agences du Système des Nations Unies (Unicef, UNFPA, PNUD) visant l’appui à l’élaboration d’une Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse- SNIJ. Il se veut une contribution au renforcement de l’implication et de la participation des jeunes au débat public ainsi que dans le processus de développement humain. A cet effet, le PNUD se fixe comme principal objectif l’accompagnement du Ministère de la Jeunesse et des Sports à l’élaboration et l’opérationnalisation de la SNIJ à travers les actions suivantes :* Elaboration et mise en ouvre d’une stratégie de communication ;
* Appui à la formulation d’une étude quantitative sur les besoins des jeunes.
* Renforcement des capacités du Ministère de la Jeunesse et des Sport en matière de gestion de projets axée sur les résultats ;
* Célébration de la journée Internationale de la Jeunesse à travers l’appui à l’organisation des assises Nationales de la Jeunesse du Ministère de la Jeunesse et des Sport ;
* Appui à la mobilisation des partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse autour de la SNIJ.
 |

**Appui à la formulation d’une Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse**

**Résultat(s) de l’UNDAF :**

Les capacités de l’État et de la société civile, en matière de gouvernance démocratique sont accrues pour assurer un développement humain et la réalisation des OMD

**Résultat(s) attendu(s) du CPAP :**

E.2  La participation civile et citoyenne et l’exercice des droits humains sont renforcés

**Produit(s) attendu(s) du CPAP :**

E.2.2. Les compétences de jeunes défavorisés sont renforcées afin d’encourager leur intégration au processus de développement

**Partenaire de mise en œuvre :** Ministère de la Jeunesse et des Sport

**Autres partenaires :**, DGCL, Ministère de l’Éducation Nationale, Ministère de la santé, Agence de Développement Social …..

**Partenaire des Agences des Nations Unies :** UNICEF, UNFPA

Budget estimatif s : ……… USD

Ressources allouées :

* Gouvernement
* Ministère de la Jeunesse et des Sport : **2 500 000dhs**

Un financement parallèle

* Contribution du PNUD (TRAC) : **225 000** USD
* Autres sources
	+ Donateur \_\_\_\_\_\_\_\_\_

Partie du budget non financée :

Période couverte par le Programme de Pays :

CPAP 2007-2011

Composante du Programme :

Promotion de la Gouvernance Démocratique

Titre de l’intervention :

Award ID : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Durée du projet : 2010-2011

Arrangement de gestion : Nex (Exécution Nationale)

Rabat, le

 **Approuvé par : Approuvé par :**

 Pour Ministre de la Jeunesse pour le Programme des Nations Unies

 Et des Sports pour le développement

Directeur de la Jeunesse de l’Enfance Représentant Résident du PNUD

 Et des Affaires Féminines

**I. Analyse de la situation**

Le Maroc compte une forte population de jeunes. En effet, près de 44% de la population a moins de 20 ans et 25 % d'elle sont des adolescents entre 11 et 19 ans. Or, ces jeunes dans la majorité de cas vivent dans des conditions difficiles. Une situation qui est préoccupante tant du point de vue éducatif, économique et social. Dans ce contexte, les préoccupations des jeunes et plus particulièrement leur besoins de base se révèlent comme une priorité nationale.

Le Maroc est engagé dans un processus de démocratisation faisant de l’implication des jeunes sa priorité : réduction de l’âge de vote à 18 ans, organisation du Congrès Mondial des Jeunes au Maroc en 2003, congrès nationaux de jeunes sous le haut patronage de Sa Majesté, un Parlement de l’Enfant et un Forum National des Jeunes ont été mis en place.

Le plan d’action du Secrétariat d’Etat Chargé de la Jeunesse vise l’amélioration des conditions de vie et l’épanouissement des jeunes qui constituent une force vive, mais qui reste confrontés à des problèmes liés à la scolarisation, l’alphabétisation, l’accès aux soins de santé de base, au logement social et à l’emploi. Les jeunes rencontrent d’immenses difficultés pour s’insérer dans le monde du travail. Nombreux sont au chômage et la majorité des chômeurs est analphabète, exclu du système scolaire et sans qualification professionnelle. En 2000 par exemple, le taux de chômage urbain a été estimé à prés de 21,4 pour cent contre 15,9 pour cent en 1990. Les jeunes sont particulièrement exposés au chômage dans les zones urbaines, avec un taux largement supérieur à 30 pour cent dès le début des années 90. Globalement on compte environ 15,3% de jeunes analphabètes, d’après la consultation nationale des jeunes du ministère de la jeunesse.

Le Rapport national marocain «50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025» est un document très important et instructif pour le pays. Cet ouvrage traite du rapport sur le développement humain durant les cinquante dernières années, et les perspectives à l’horizon 2025. Commanditée en 2003 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l’étude qui a été dirigée par un groupe d¹ une centaine d¹experts relevant de l¹université, de l¹administration et de la société civile, évalue le développement humain depuis l¹indépendance et les perspectives pour le futur. Le Rapport final indique que le Maroc traverse «une période de questionnements en profondeur», est à la «croisée des chemins» et doit faire face aux choix entre «un Etat décentralisé où toutes les collectivités contribuent au processus de développement humain» et une «spirale de la régression» qui conduirait le pays à une situation intenable. Le chemin emprunté par le Maroc se trouve au carrefour de l¹Afrique, du Moyen-Orient et de l¹Europe, régions sur lesquelles il exerce, de par sa position, d¹importantes influences, de même qu¹il est un allié des Etats-Unis dans le cadre du libre échange. La description de la pauvreté au Maroc contenue dans le rapport, particulièrement dans les zones rurales, rappelle fortement (surtout à ceux parmi nous qui ont vécu et travaillé dans la campagne marocaine) que cette pauvreté n’a pas de raison d’être étant donné l¹existence d¹un réel potentiel de développement. A mon avis, le rapport met justement l’accent sur des points (femmes et jeunes, développement décentralisé, diaspora marocaine) qui peuvent aider de manière significative le Maroc à réaliser son potentiel humain.

Le projet « Appui à la formulation d’une Stratégie Nationale Intégrée des Jeunes » est un programme initié suite à la demande du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette initiative est destinée, d’une part, à offrir un cadre stratégique d’intervention où seront précisés les rôles, obligations, devoirs et droits de tous les intervenants y jeunes compris ainsi qu’informer et sensibiliser les jeunes aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à promouvoir leur participation concrète à des projets liés à ces objectifs, d’autre part, contribuer à dynamiser le dialogue entre les jeunes et les institutions étatiques en se référant aux grands chantiers de développement humain sur les fondements, les possibilité et les obstacles   relatifs à l’édification d’une Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse et aussi pour déterminer les conditions et les responsabilité dans tous les espaces des jeunes marocains en coordination avec des divers secteurs public, privé et ONG.

**II. Stratégie et objectifs**

Plusieurs recommandations sont faites à travers les différentes rencontres nationales et internationales sur la nécessité de favoriser l’implication des jeunes dans le processus de développement humain durable, mais les mesures d’accompagnement sont très limitées. «la SNIJ» a pour objectif de rompre le décalage qui existe entre les ambitions d’intégrations des jeunes et leur implication effective à travers des **actions concrètes** et précises s’inscrivant dans le seul et fondamental but de répondre à leurs exigences et besoins actuels.

Basé sur une approche participative visant l’implication effective des jeunes pour la formulation d’une Stratégie Nationale Intégrée des Jeunes, plusieurs rencontres régionaux et nationaux seront organisés afin de prouver la capacité effective des jeunes à mener de réels débats sur leurs priorités et préoccupations. Plusieurs activités d’information et de plaidoyer soutiendront ce projet afin d’assurer une durabilité de cette expérience dont les premiers résultats seront présentés dans plusieurs pays, à l’occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Jeunesse déclarée par les Nations Unies à partir du 10 Août 2010.

Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre à travers la conception d’outils de communication et de plaidoyer, à savoir une plateforme interactive d’information et de discussion sur le Web, et une documentation spécifique aux thématiques abordées par les forums régionaux. Cette stratégie vise à tirer les expériences issues de cette nouvelle initiative. C’est pour cette raison que, en plus des partenaires stratégiques, le projet a pour objectif de développer de nouveaux partenariats pour élargir le champ d’intervention et favoriser des synergies potentielles résultant d’une mobilisation de l’ensemble des acteurs de développement.

L’initiative **«Appui à la formulation d’une Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse »** vient en appui à la mise en œuvre du plan d’action du Ministère de la Jeunesse et des Sports. A cet effet, elle capitalise plusieurs expériences, en cours de réalisation, visant l’implication effective des jeunes dans le processus du développement humain durable. Ce programme vise a :

* + Renforcer et valoriser la participation des jeunes dans les mouvements sociaux et l'action associative ;
	+ Créer un espace de rencontre, de débats et de concertation pour les jeunes entre 18 et 35 ans à travers l’organisation des forums régionaux ;
	+ Favoriser l'émergence de réseaux des jeunes aux niveaux régional et national ;
	+ Promouvoir une synergie entre les acteurs nationaux œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

**Produits et activités :**

1. **Elaboration et mise en ouvre d’une stratégie de communication à travers;**

La communication est un élément important à la réussite des objectifs de ce programme. Elle est essentielle pour l’amélioration et la promotion de la participation des jeunes au développement humain durable.

Cette action devra favoriser la mobilisation de la population au niveau local national pour l’amener à participer activement au processus de développement. Tous les moyens de communication, y compris les médias et le contact direct, devraient être perçus comme des mécanismes pour une participation à la prise de décision, ainsi que comme un outil de suivi et d’évaluation. Afin de consolider, renforcer et l’élargir   les dynamismes du dialogue des jeunes et ses objectifs plusieurs mesures sont prévues :

* La mise en place d’un site web afin de présenter aux jeunes, acteurs nationaux, partenaires et au public marocain une gamme de service qui les concerne directement par le biais d'Internet. Ce site web assurera les Information, interaction et de transaction relatif au projet ;
* Production et diffusion du support de plaidoyer et de communication sous forme de dépliants, brochures et des autos –collants expliquant le programme.
* Mobilisation des partenaires de la presse écrite et audiovisuelle pour renforcer les activités du programme et accompagner ses travaux ;
* Publication des déclarations, communiqué de presse, et de reportage journalistique pour informer le public et les participants du cours du programme et ses activités.
1. **Appui à la réalisation d’une étude quantitative sur les besoins des jeunes :**
* Elaboration d’une étude par sondage d’opinion sur la perception des attentes et des aspirations spécifiques des jeunes marocains.

**Introduire les objectifs de l’étude.**

1. **Renforcement des capacités du Ministère de la Jeunesse et des Sport en matière de gestion de projets axé sur les résultats ;**
* Organiser des sessions de formation : 5 jours avec un(e) Formateur/trice accrédité(e) Prince 2
* Mise à la disposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports le guide de gestion de projets PNUD ;
* Doter le MJS du matériel accrédité par l’APM Group en français (CD Room “Managing Successful projects with PRINCE2)
1. **Célébration de la journée Internationale de la Jeunesse à travers l’appui à l’organisation des assises du Ministère de la Jeunesse et des Sport ;**
* Appui à l’organisation des assises du Ministère de la Jeunesse ;
* Promouvoir la participation des jeunes aux rencontres internationaux ;
* Appui à l’organisation du Forum National visant la validation de la charte nationale de la jeunesse ainsi que la présentation des résultats et plan d’action de la SNIJ ;
1. **Appui à la mobilisation des partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse autour de la SNIJ ;**

**A finaliser ???**

**III. Modalités de gestion**

Le projet **«Appui à la formulation d’une Stratégie Nationale Intégrée de la Jeunesse- Chababna »** sera exécuté par le Ministère de la Jeunesse et des Sport, en conformité avec la modalité de l’exécution nationale (NEX)[[1]](#footnote-1).

* 1. Le comité de pilotage du projet représente le groupe responsable des décisions pour le projet (1) lorsque des directives de la part du Directeur National seront nécessaires (2) approuvera les révisions ou éventuelles réorientations du projet. Le comité se réunit chaque trimestre ou lorsque le coordonnateur le jugera nécessaire. Il regroupe trois fonctions:
		+ - 1. Un exécutif : représentant de la direction du projet pour diriger le groupe(MJS).
				2. Un fournisseur : offre des directives en ce qui concerne la faisabilité technique du projet.(PNUD - MJS)
				3. Un bénéficiaire : assure la réalisation de bénéfices du point de vue des bénéficiaires du projet. (MJS)
	2. Supervision (« Assurance de Projet ») : un(e) Chargé(e) de Programme PNUD est chargé de la supervision du Projet. Il/elle assure que des mécanismes de gestion adéquats sont en place, permettant de garantir la transparence et la responsabilité des activités du Projet ; il/elle est aussi chargé(e) d’approuver les révisions budgétaires et de signer les contrats d’embauche et de fourniture de services. Il/elle supervise le Coordonnateur de Projet.
	3. Comité du suivi et de coordination  : Le partenaire d’exécution procédera à la mise en place d’une unité de gestion Nationale qui contribuera à la planification l’exécution, et le suivi de toutes les opérations techniques et financières du PTA et la coordination avec les points focaux régionaux et avec le bureau du PNUD.
	4. un représentant du PNUD. Ses tâches et de garantir le suivi des travaux du comité de coordination et du secrétariat du programme. Il récupère et étudie, également les rapports sur l’évolution du programme. Ce comité se réunie chaque fois par semaine avec l’ensemble de l’équipe du programme

## IV. Suivi et évaluation

En conformité avec les procédures de Gestion Axée sur les Résultats mises en œuvre par le PNUD, le suivi du projet s’opérera de la façon suivante :

***Suivi***

En matière de planification, le Plan de Travail Annuel fournis par le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec sa qualité du Coordonnateur et exécuteur du Projet est le document légal requis qui permet une planification cohérente, le déboursement des fonds ainsi que la mesure de la performance via la mise en place d’indicateurs de résultats.

Des rapports de suivi trimestriels et annuels sont demandés, ainsi qu’un rapport final du projet. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est responsable de l’établissement de ces rapports dans les délais impartis.

Réunions de suivi : réunions de suivi mensuelles entre les membres du comité de suivi Chargé du Projet; réunions bimensuelles de suivi du Comité de Pilotage, ou à la demande, du Directeur du projet(MJS) ou du Chargé de Projet (PNUD).

Outils de suivi : un ensemble d’outils de suivi seront établis et mis à jour régulièrement par le MJS, à savoir : le journal des risques, le journal des problèmes et le journal des enseignements tirés.

## V. Contexte juridique

Le présent descriptif constitue l’instrument visé à l’article premier de l’Accord type d’assistance de base conclu entre le Gouvernement du Maroc et le Programme des Nations Unies pour le Développement et signé par les parties concernées le 13 mai 1982.

Le Plan d’action du Programme de pays (CPAP), développé et signé par le Gouvernement Marocain[[2]](#footnote-2) et le PNUD constitue désormais l’accord légal requis au niveau de la programmation quinquennale des interventions du PNUD au Maroc. Au niveau du projet, le document de référence en matière de planification et d’exécution est constitué par le Plan de Travail Annuel (AWP) signé par le partenaire de mise en oeuvre pour une durée d’une année calendaire[[3]](#footnote-3). Ainsi, pour une mesure plus efficace de la performance, les résultats attendus du Projet s’inscrivent dans le cadre plus large de résultats du CPAP, et la combinaison de ces deux documents constitue désormais le « document de projet ».

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au présent descriptif de projet qu’avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l’assurance que les autres signataires du descriptif de projet n’ont pas d’objection à l’égard des changements proposés :

* les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet;
* les révisions n’ayant pas d’incidence notable sur les objectifs immédiats, les produits et les activités du projet, mais qui tiennent à l’évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l’inflation;
* les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus dans le cadre du projet, l’accroissement dû à l’inflation des dépenses d’experts ou d’autres frais, en fonction de la souplesse financière de l’organisme en cause.

Il est entendu que toute augmentation due à l’inflation, ou à toute raison, sera à la charge du Projet.

**VI. Financement**

Le PNUD financera le projet à hauteur de **225 000** dollars EU et apportera l’assistance administrative et technique nécessaire. Il assurera le suivi régulier et l’évaluation du projet dans la perspective d’en tirer des enseignements en vue d’un partage d’expériences et d’un enrichissement mutuel avec ses partenaires.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports contribuera au financement du projet avec un montant à hauteur de **2 500 000dhs** (en nature). Il fera figure de contrepartie institutionnelle nationale et sera le partenaire principal. Il joue le rôle primordial d’Agence d’Exécution en vue de favoriser le succès des actions du projet. Pour ce présent projet, **il sera appliqué un mode de paiement par avance conformément aux recommandations du comité de pilotage.**

Le programme peut faire appel à d’autres financements dans le cadre de la coopération au niveau National ou International.

La gestion financière du Projet sera assurée sur la base des procédures de gestion NEX du PNUD avec des avances.

1. **Le cadre de résultats et de ressources du projet**

|  |
| --- |
| **Résultats escomptés (CPAP 2007-2011):** B.1.1 Populations vulnérables ont un meilleur accès aux services de micro-finance et aux opportunités d’activités génératrices de revenus d'ici 2011 |
| **Indicateurs:**  |
| **Ligne de service du MYFF :** Réalisation des OMD et Réduction de la Pauvreté |
| **Stratégie de partenariat :** Agence du Sud en partenariat avec le PNUD, coordonne les efforts du gouvernement marocain par la promotion de l’emploi et le renforcement des capacités des jeunes dans les provinces du sud. |
| **Project title and ID (ATLAS Award ID): 000** |
| **Produit Prévu** | **CIBLES DES PRODUITS (ANNEES)** | **ACTIVITES PREVUES** | **PARTIES RESPONSABLES** | MOYENS (DUE) - ESTIMATION |
| **Produit 1 :****Elaboration et mise en oeuvre d’une stratégie de communication de la SNIJ****Indicateurs :** Stratégie de communication formulée et validée Niveau de participation des jeunes à la formulation de la stratégie de communicationSite web opérationnelNivreau d’interaction des jeunes Couverture médiatique autour du processSupport de communication développé**Situation de réf :** consensus autour du besoin de la formulation d’une SNIJEngagement de la jeunesse autour de la SNIJ | **Cibles (2010) :*** SNIJ finalisée
* Charte nationale de la jeunesse formulée, validée et diffusée
* Stratégie de communication développée et mise en oeuvre

**Cibles (2011) :**Stratégie de communication accompagne l’opérationnalisation de la SNIJLa stratégie de communication mobilise les partenaires autour de la SNIJ | 1. La mise en place d’un site web (Chbabna.ma)
2. Production et diffusion du support de plaidoyer et de communication sous forme de dépliants, brochures et des autos –collants expliquant le programme.
3. Mobilisation des partenaires de la presse écrite et audiovisuelle pour renforcer les activités du programme et accompagner ses travaux ;
4. Publication des déclarations, communiqué de presse, et de reportage journalistique pour informer le public et les participants du cours du programme et ses activités.
 | ***MJS/ PNUD******Comité élargi de la SNIJ*** | *100 000**60 000 PNUD**40 000 MJS* |
| **Produit 2:** **Célébration de la journée Internationale de la Jeunesse à travers l’appui à l’organisation des assises Nationales de la Jeunesse ;****Indicateurs:** **Charte nationale de la jeunesse validé et diffusés.****Plans d’action pour la réalisation de la SNIJ élaborés.**  | **Cibles (2010) :**La Charte nationale de la jeunesse pour sa mise en œuvre, formulée et adoptée **Cibles (2011) :**Mise en oeuvre des plans d’actions **sect oriels****Mise en place d’un système de suiv i et d’évaluation de la SNIJ.** | 1. Créer un espace de débats, de production et d’analyses d’idées communes.
2. Produire une feuille de route pour les différents intervenants en matière de la jeunesse
3. Elaboration et affinement de la SNIJ et des plans d’actions stratégiques.
4. Mobilisation des acteurs pour réussir la mise en œuvre de la SNIJ.
 | ***MJS/PNUD/UNFPA/******UNICEF/DGCL*** | **40 000 PNUD****60 000 UNFPA/UNICEF****20 000 MJS** |
| **Produit 3 :****Appui à la réalisation d’une étude quantitative sur les besoins des jeunes.****Indicateur  :****Document de l’etude avec synthese et recommendations élaboré** **Resultants de l’étude formulés et presents lors des assises nationals de la jeunesse.****Nombre et qualité des jeunes consulter pour exprimer les besoins et preoccupations actuelles des jeunes.** | **Cibles (2010) :**Les besoins desjeunes identifies et formulés sous forme d’orientations stratégiques à prendre en considération dans la stratégie nationale intégrée de la jeunesse. | * Elaboration d’une étude par sondage d’opinion sur la perception des attentes et des aspirations spécifiques des jeunes marocains de 16 à 35ans, sur un échantillon de 2 000 jeunes de différentes régions du Maroc.
* Elaborer un guide d’entretien qui servira à réaliser des consultations individuelles.
* Réaliser des entretiens individuels (one to one) avec une population de 2 000 jeunes en respectant (genre-niveau scolaire-niveau social-répartition géographique-spécificités rural/urbain…
* Dépouillement et analyse de l’ensemble des réponses.
* Présenter un diagnostic détaillé sur les attentes et aspirations des jeunes après validation.
 | ***MJS/PNUD*** | *80 000 PNUD* |
| **Produit 3 :****Renforcement des capacités du Ministère de la Jeunesse et des Sport en matière de gestion de projets axé sur les résultats****Indicateurs :****Situation de ref**Le MJS dispose d’un plan de formationEngagement du MJS de s’aligner avec les nouveaux outils de mgt de projets |  | 1. Organiser des sessions de formation : 5 jours avec un(e) Formateur/trice accrédité(e) Prince 2
2. Mise à la disposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports le guide de gestion de projets PNUD ;
3. Doter le MJS du matériel accrédité par l’APM Group en français (CD Room “Managing Successful projects with PRINCE2)
 |  |  |
| **Produit 4 :****Appui à la mobilisation des partenaires œuvrant dans le domaine de la jeunesse autour de la SNIJ ;****Indicateurs :**   |  |  |  |  |
| **TOTAL PROJET** |  |  |  |  |

1. Voir en annexe le manuel “Guidelines for National Execution” qui constitue le cadre de référence de la gestion par le PNUD de Projets en exécution nationale. [↑](#footnote-ref-1)
2. [↑](#footnote-ref-2)
3. Dans le cas de projets pluriannuels, un plan de travail spécifique doit être signé pour chaque année calendaire par le partenaire de réalisation et le PNUD [↑](#footnote-ref-3)